

Élections cantonales du 18 avril et du 9 mai 2021

Le renouvellement des autorités cantonales le 18 avril 2021 s'est bien déroulé pour la délégation des représentants des milieux de l'agriculture et de la viticulture. Nous remercions l'engagement des 22 candidats qui se sont affichés durant cette campagne afin de faire entendre leur voix. Pour la prochaine législature, nous pourrions compter sur une députation agricole et viticole dynamique et bien équilibrée. Nous leur souhaitons bonne chance et plein succès. Nous espérons pouvoir faire connaissance durant l'été avec les nouveaux élus afin de discuter des enjeux à venir.

Candidats élus au Grand Conseil

Geiser Claudine, Dombresson, PLR

Rosselet Stéphane, Le Brouillet, PLR

Humbert-Droz Damien, Corcelles, PLR

Germain Didier, Les Ponts-de-Martel, PLR

Menoud Sandra, Travers, PLR

Kuntzer Ludovic, St-Blaise, PLR

Fallet Mary-Claude, Savagnier, PLR

Robert Martial, La Sagne, PLR

Ruedin Nicolas, Cressier, PLR

Droz Bastian, La Chaux-de-Fonds, PLR

Rohrer Sophie, Neuchâtel, PLR

Von Allmen Armelle, Le Locle, PLR

Keller Boris, Vaumarcus, PLR

Zurbuchen Michel, Le Locle, PLR

Geiser Quentin, Lignièrès, UDC

Jeanneret Eddy, Le Cachot, Le Centre

Frick Hermann, Rochefort, PLR suppléant

Willener Walter, Auvernier, UDC suppléant

Pour les candidats à l'élection au Conseil d'Etat nous réitérons notre soutien au chef du DDTE, M. Laurent Favre, ceci compte tenu des engagements pris ces dernières années. Pour rappel, plusieurs dossiers agricoles importants ont été concrétisés au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil sur proposition du chef du DDTE en faveur d'une agriculture productive et durable. En particulier, nous rappelons quelques éléments :

Deux crédits pour les constructions rurales (2015 et 2019) pour 22,8 millions de francs, dont 11.4 millions à la charge de la Confédération.

Deux crédits d'améliorations foncières (2015 et 2019) pour 27,4 millions, dont 13 millions de subventions fédérales.

Un crédit comprend 10,6 millions pour les projets d'adduction d'eau des exploitations agricoles. À cela s'ajoute un crédit de 5,4 millions pour le Projet de développement régional du Val-de-Ruz, dont 3 millions à la charge de la Confédération.

Les crédits relatifs à l'assainissement des fromageries de La Brévine, Bémont, La Sagne, Les Sagnettes et Le Cerneux-Péquignot.

Une nouvelle demande de crédit de 8,9 millions (dont 4,7 millions de subventions fédérales) pour la modernisation de 8 autres fromageries neuchâteloises et la démarche auprès de l'Interprofession pour obtenir des quotas de Gruyère AOP supplémentaires.

L'élaboration d'un plan d'action phytosanitaire et biocides, en opposition à la motion du Grand Conseil demandant l'interdiction totale d'utilisation des produits phytosanitaires a aussi passé la rampe permettant une application pragmatique des mesures pour l'agriculture.

Soutien au barrage de maïs

Nous vous informons que le soutien pour le barrage du maïs dans les secteurs concernés est dès cette année soumis à un plafonnement du montant total. Ainsi, nous devons répartir le montant total au prorata des surfaces annoncées si le budget devrait être dépassé. Merci donc de remplir le plus rapidement le document annexé en avant-dernière page afin de pouvoir faire une évaluation le plus rapidement possible.

Campagne de votation du 13 juin

Nous vous informons que nous allons encore recevoir pour une dernière fois du matériel concernant les 2xNON. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au secrétariat. Nous attribuons le matériel par ordre d'arrivée et ceci jusqu'à épuisement du stock. Nous vous informerons si l'USP nous fournit encore par la suite du matériel.

Le Conseil fédéral vient de présenter sa nouvelle loi concernant l'initiative parlementaire "réduire le risque d'utiliser des pesticides". Pour rappel, ce texte de loi vise très clairement les deux initiatives phytos et est bien un contre-projet indirect sur lequel il faudra s'appuyer. Le Conseil fédéral répond très clairement aux inquiétudes des consommateurs en ce qui concerne l'environnement et la protection des eaux. Nous sommes persuadés que ces contraintes ambitieuses permettront une production agricole de subsistance et durable.

Pour information, nos bureaux seront fermés le **vendredi 14 mai 2021** (vendredi de l'Ascension).



Agriviva recherche des familles paysannes

Vous recherchez le contact avec les consommateurs de demain, un peu d'aide serait la bienvenue, vous appréciez la compagnie des jeunes et leur faire découvrir le monde agricole vous motive ? Alors vous êtes exactement la famille paysanne qu'Agriviva recherche.

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui sur www.agriviva.ch ou nous contacter au ☎ 032 889 36 40. Agriviva place des jeunes chez les familles paysannes.

CNAV – Agriviva – Camille Nonin, Sarah Isler & Elvina Huguenin



Dossiers PER

Le délai de retour des dossiers PER fixé au 31 mars a été globalement bien respecté. Nous vous remercions pour votre ponctualité. Les retardataires ont été avisés par courrier mi-avril.

Contrôles d'été

Les contrôles PER ont débuté le 1^{er} mai et sont coordonnés avec les contrôles "Protection des eaux" (voir bulletin info du 31 mars) ainsi que PLVH et labels pour les agriculteurs concernés. Pour rappel, une liste des documents à préparer en prévision des différents contrôles est disponible sur le site internet : <https://www.cnav.ch/Partenaires/ANAPI/Documentation>

Carnet des prés/ des champs

Nous rappelons que le carnet des prés (zone herbagère) ou le carnet des champs (zone de culture) sont des documents importants dans le cadre des PER. Les indications concernant le travail du sol, le semis/plantation, les soins aux cultures (y compris le seuil d'intervention!), les dates de récolte (moisson, fauche, pâture), les rendements, ainsi que l'utilisation des engrais et des phytosanitaires (y compris traitement plante par plante) doivent y être enregistrées.

Pour d'autres informations concernant les PER vous pouvez consulter les Règles techniques PER 2021, ainsi que le résumé des exigences PER, sur notre site internet : <https://www.cnav.ch/Partenaires/ANAPI/Documentation>

A tous les membres de Bio Neuchâtel,

L'assemblée générale par correspondance a eu lieu le 15 avril 2021 dans les locaux de la CNAV. Cette AG particulière a constitué uniquement dans le dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement a été assuré par Mme Camille Nonin, secrétaire à la CNAV. Les scrutateurs qui ont assisté au dépouillement étaient M. Jean-Bernard Steudler et Mme Marie-Claude Rollier.

62 bulletins de votes valables ont été reçus. Les résultats des différents objets sont listés ci-dessous :

Adoption du PV de l'AG 2020

59 oui 0 non 3 abstentions

Approbation des comptes annuels 2020 et décharge au comité

58 oui 0 non 4 abstentions

Approbation du rapport des vérificateurs de comptes

59 oui 0 non 3 abstentions

Election de M. Rohrbach Sylvain comme vérificateur de comptes

61 oui 1 non 0 abstention

Réélection du comité dans sa totalité

62 oui 0 non 0 abstention

Election de M. Challandes Stéphane au poste de président de l'association

55 oui 4 non 3 abstentions

Au vu des résultats, le comité élu pour quatre ans (selon l'article 12 des statuts de l'association) sera constitué comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------|
| • Stéphane Challandes (président) | • Elodie Kuntzer |
| • Audrey El-Hayek (caissière) | • Nathaniel Schmid |
| • Philippe Weissbrodt | • Jean-Claude Meier |
| • Jean-Christophe Bignens | • Danielle Rouiller |
| • Quentin Ducommun | • Jean-Michel Henrioud |

Stéphane Challandes prend donc la succession de Jean-Bernard Steudler avec 88,7% de votes favorables. Audrey El-Hayek devient la nouvelle caissière de l'association après le départ de Marie-Claude Rollier.

Le comité sera informé des différentes remarques inscrites sur les bulletins de vote et il en tiendra compte comme il se doit.

Comme il a été annoncé, l'association espère encore mettre sur pied une Assemblée extraordinaire afin, notamment, d'accueillir comme il se doit les nouveaux membres et de remercier dignement les partants.

Chers membres de Bio Neuchâtel,

En tant que nouveau président élu de l'association, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez par cette élection. Je profite de remercier aussi ici, Jean-Bernard Steudler, président sortant, qui a mené la barque de Bio Neuchâtel d'une main experte depuis dix-sept ans. Je sais déjà pouvoir m'appuyer sur un comité dynamique et efficace pour continuer à faire avancer l'association et l'agriculture biologique du canton de Neuchâtel.

Au plaisir de se rencontrer lors de l'assemblée extraordinaire et de pouvoir partager un moment convivial avec vous, je vous souhaite une magnifique année agricole 2021.

Stéphane Challandes

agrisano

Informe...

Dérogation de quarantaine – COVID19

Un rapport explicatif concernant l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) dans le domaine du transport international de voyageurs (Ordonnance COVID-19 mesures dans le domaine du transport international de voyageurs ; RS 818.101.27) du 29 mars 2021 mentionne qu'il est possible d'exempter de quarantaine *"le personnel auxiliaire étranger engagé dans l'agriculture et les soins aux animaux qui sont tributaires du cycle de croissance et de récolte, et qui ne peuvent donc être ajournés"* et que cette possibilité dépend des Cantons.

Nous avons fait la demande en ce sens et la marche à suivre afin que votre personnel étranger soit exempter de quarantaines est la suivante :

1. Cliquer sur : www.ne.ch/formulaireretour
2. Cliquer sur « formulaire de demande dérogation » encadré en jaune.
3. Cliquer sur la dérogation : « pour des motifs professionnels.... Sans possibilité de report

Chaque personne doit compléter ce formulaire.

Une réponse automatique vous sera envoyée par email. Ce document devra être remis à la personne concernée qui devra le conserver avec elle dans le cas où ce document lui serait demandé.

Cette procédure permet d'éviter la quarantaine. Toutefois, nous précisons que toutes les personnes en provenance d'une zone à risques pour la Suisse (selon le site de l'OFSP), devront faire et présenter un test PCR NEGATIF de moins de 72h avant d'arriver en Suisse.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener, ☎ 032 889 36 50



Une plateforme pour pousser en avant vos produits certifiés !

Avec l'essor des achats en ligne et de la digitalisation, posséder un E-commerce est un atout !

Évidemment, par manque de temps ou autre, utiliser cette méthode n'est pas à la portée de tous. Neuchâtel Vins et Terroir a la solution et vient à votre rescousse !

Nous vous faisons de la place !

Mettre en avant nos producteurs certifiés et nos encaveurs de la région est primordial.

Effectivement, nous utilisons la plateforme *Dansmonquartier.ch*, directement liée à notre site internet, pour promouvoir différents produits du terroir.

Désormais, vous pouvez bénéficier d'un espace pour mettre en avant vos produits certifiés. Chaque mois, nous mettons notre plateforme à disposition pour un encaveur et un producteur.

Comment on collabore ?

- Vous sélectionnez vos produits, vous envoyez des photos ainsi que leurs prix
- Nous les ajoutons sur notre site
- Nous enregistrons les commandes
- Vous envoyez les articles aux clients

C'est simple non ? mais il y a bien plus encore.

Vos avantages

- Promotion et communication de vos produits via nos réseaux sociaux
- Augmentation de votre visibilité
- Nouvelle clientèle
- Simplification des commandes

Vous n'avez pas de plateforme e-commerce et souhaitez donner un coup de pouce à vos ventes ?

Contactez-nous pour plus d'information : nvt@ne.ch / 032 889 42 16

Clôture des maïs dans les zones sensibles

La clôture du maïs dans les zones sensibles est soutenue financièrement par Fr. 275.- l'ha. Les conditions d'octroi restent les suivantes :

- Participation sur base volontaire.
- Le champ doit se situer dans la zone concernée : district de Boudry (ouest du Merdasson et nord de l'Autoroute jusqu'à la forêt) et le territoire des communes de Rochefort, Brot-Dessous et Noiraigue.
- Clôture à 2 fils (20 et 40 cm du sol) pour également lutter contre le blaireau.
- Clôture posée, en service et bien entretenue.
- Batterie suffisamment puissante.
- Annonce de la pose de la clôture et de la demande de soutien financier auprès de la CNAV grâce au formulaire qui suit.
- Paiement de l'indemnité en fin d'année.
- Pour rappel, les dégâts potentiels restent indemnisés par l'Etat de Neuchâtel.
- Le contrôle de la clôture correcte des champs n'est pas systématique, mais effectué au gré des taxations et par les gardes auxiliaires présents dans le terrain.
- Les gardes professionnels et auxiliaires sont à disposition sur appel d'agriculteurs pour faire sortir rapidement les sangliers potentiellement entrés dans les champs clôturés.

Par sa signature, l'exploitant s'engage à respecter les conditions décrites plus haut.

Au contraire, l'annulation du soutien et des sanctions reste réservée.

Le formulaire d'annonce doit être retourné à la CNAV, Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier, fax 032 889 36 39, cnav@ne.ch, **au plus tard à fin mai**.

✂ -----

Formulaire d'inscription pour soutien à la clôture de maïs dans la zone concernée	
Nom :	Prénom :
Domicile :	
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
IBAN :	Nom de la banque :
Ou	
N°postal :	
Date et signature :	



Rappel : Signalisation des cas d'érosion

La protection des sols est une thématique réglementée notamment par les règles des prestations écologiques requises (PER), l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) ainsi que l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Son principal objectif est de conserver des sols fertiles pour les générations futures. Il est important de travailler pour la sauvegarde des sols qui sont des milieux vivants et qui sans protection sont voués à disparaître.

Dans les campagnes, il est parfois possible d'observer de l'érosion, autrement dit de la terre emportée par les eaux en formant des ravines ou des colmatages de surface. Cela provient, notamment en raison de précipitations importantes, d'infrastructures inadaptées ou/et d'erreurs d'exploitation. Dans la majorité des cas, l'agriculteur n'est pas à l'origine de l'érosion.

La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture encourage les agriculteurs concernés à annoncer les cas d'érosion et propose un accompagnement.

Quels sont les avantages à annoncer les cas d'érosion auprès de la CNAV?

- Trouver des solutions pour remédier aux pertes de terre
- Garantir la pérennité de la fertilité des sols qui sont des outils inestimables
- Obtenir un document complet pour interagir avec d'autres organismes, notamment en cas de dégâts causés par des tiers
- Recenser les cas d'érosion
- Éviter d'être dénoncé par de tierces personnes (promeneurs, agriculteurs, etc.)
- Être dans la mesure de présenter un plan de mesure en cas de contrôle
- Donner une belle image de l'agriculture

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter Mme Emilie Fragnière.